



# Procès-Verbal



## Réunion du

Conseil d'administration  
du Centre Communal d'Action Sociale

19 février 2024

Le lundi 19 février 2024 à 16 H 30, la Commission Administrative du Centre communal d'action sociale s'est réunie en session ordinaire en son lieu habituel des séances, sous la présidence de Caroline SANCHEZ, maire, conformément à la convocation adressée en date du 13 février 2024 à ses membres.

**MEMBRES PRÉSENTS :**

Mme SANCHEZ Caroline, Mme JUDE Elisabeth, Mme HUREZ-BEAUCHAMPS Caroline, M. GUENEZ Frédéric, M. DESOR Jean-René, Mme FARINE Marie-France, M. VAN MAËL Laurent, Mme CAUVIN Léa (à partir du point 3), Mme LATURELLE Eugénie, M. LESAGE Guy, M. SKRZYPCZAK Jean-Pierre, Mme AUBERT Noëlla, Mme AUBERT Emmanuelle à partir du point 1, Mme POULAIN Lydie, Mme DELECOURT Claudine ;

**MEMBRES EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

Mme CAUVIN Léa, représentée par Mme JUDE Elisabeth, jusqu'au point 2 inclus  
Mme AUBERT Emmanuelle, représentée par Mme AUBERT Noëlla, avant le point 1  
M. GIDASZEWSKI Benoît, représenté par Mme SANCHEZ Caroline  
Mme CARLES Marie-Claire, représentée par M. SKRZYPCZAK Jean-Pierre

**MEMBRE EXCUSÉ : ././.**

**MEMBRE ABSENT : ././.**

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT :**

Christine PAGEOT- BOENS, responsable CCAS, secrétaire de séance  
Tristan DUBOIS, assistant CCAS

En préambule, Madame la Présidente annonce que désormais M. DUBOIS sera présent aux côtés de Mme PAGEOT en conseil d'administration dans le cadre de son binôme, et notamment pendant les périodes de congés. Elle précise également la nouvelle organisation concernant les manifestations à destination des aînés qui ne seront plus du ressort du budget CCAS pour retourner dans le budget Mairie afin d'en faciliter l'organisation.

M. DUBOIS sera dorénavant affecté 60% de son temps de travail en mairie sur la gestion et la refonte de ces manifestations en collaboration avec Mme JUDE afin de recréer et renforcer le lien social envers, entre autres, les personnes les plus isolées par des actions telles que des lotos, des jeux, des sorties...

Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 04 décembre dernier n'appelle pas d'observations. Il est approuvé à l'unanimité.

L'appel étant fait et le quorum atteint, lecture est donnée des points à l'ordre du jour.

### **1) Rapport sur les orientations budgétaires – ROB**

Conformément aux dispositions de l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics selon les dispositions édictées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le débat doit intervenir dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif et doit permettre à l'assemblée délibérante, à partir des propositions de l'exécutif, de déterminer les grands équilibres budgétaires et les choix majeurs en termes d'investissement qui seront affichés au budget 2024, sans pour cela devoir en évoquer leur montant, ce même débat ne devant pas faire l'objet d'un vote car il n'a aucun caractère décisionnel.

#### **Prévisions des actions pour les années à venir :**

- Remettre dès cette année le budget des animations à destination des aînés dans le budget de la ville ;
- Réfléchir au présent de fin d'année remis aux aînés (présent, panier gourmand, ...)

*En séance,*

*Concernant le présent de fin d'année, Mme HUREZ-BEAUCHAMP informe l'assemblée que trois mois après la distribution, elle s'est fait interpeler récemment de façon assez virulente par quelqu'un à qui elle a remis son cadeau en porte-à-porte et qui n'avait rien dit. Il était à présent très critique.*

*Madame la Présidente répond que les personnes qui avaient manifesté leur mécontentement en avaient le droit et qu'elles ont obtenu une réponse individuellement pour celles ayant laissé leurs coordonnées, rappelant le caractère facultatif du cadeau, et le souhait de la municipalité de maintenir un geste et un lien social en allant porter les présents directement au domicile des seniors, qui pour leur très grande majorité ont apprécié le geste.*

- Maintenir l'âge pour pouvoir s'inscrire dans le fichier des aînés (66 ans)

*En séance,*

*Mme LATURELLE indique que la décision de repousser l'âge d'inscription sur le listing des aînés à 70 ans est reporté chaque année et que nous en sommes toujours au même point.*

*Madame la Présidente souligne qu'effectivement la réflexion reste pertinente car les seniors de maintenant n'ont plus du tout le même profil qu'avant. Les personnes de 66 ans de nos jours sont beaucoup plus actives et mobiles qu'il y a quelques années, d'où l'intérêt de repenser les animations proposées afin de s'adapter aux différents âges.*

*Mme DELECOURT ajoute à ce sujet avoir proposé dans les nouvelles actions possibles une visite au planétarium. Elle fait remarquer également que si l'on décale chaque année d'un an seulement, ce seront les mêmes qui seront impactés jusqu'à arriver à l'âge souhaité d'inscription.*

*Mme LATURELLE acquiesce précisant qu'il vaudra mieux passer d'un coup à 70 ans.*

*M. LESAGE demande combien de personnes seraient concernées chaque année par ce décalage ?*

*Mme JUDE répond que cela correspondrait à une petite soixantaine de personnes chaque année.*

- Renforcer le dispositif d'écoute et d'assistance aux personnes en difficulté sociale : bons alimentaires mensuels et exceptionnels, aides au chauffage, colis ou cartes cadeaux aux personnes titulaires de la carte d'invalidité de la MDPH ;

- Promouvoir l'utilisation et la gratuité de la Navette « le Trait d'Union des Quartiers » ;
- Maintenir et développer des actions de solidarité : plan canicule, grand froid, visite à domicile des personnes isolées qui le demandent ;

*En séance,*

*Madame la Présidente indique que ces dispositifs ont été repris dans la circulaire d'inscription au registre « Canicule - Grand froid » préparée par Mme PAGEOT et qui vient d'être envoyée.*

*Madame la Présidente souligne également qu'il faut continuer à communiquer sur ces services auprès des seniors et fait remarquer l'importance des visites à domicile qui sont demandées aussi par des personnes plus jeunes à mobilité réduite comme cela a pu être le cas lors de la récente cérémonie d'accueil des nouveaux Lambrésiens où une personne en fauteuil roulant s'est inscrite pour bénéficier de ces visites de courtoisie.*

- Encourager le maintien à domicile des personnes âgées
  - télé-alarme,
  - service de portage de repas à tarif négocié et prise en charge partielle,
  - accompagnement administratif pour la mise en place des aides à la toilette et / ou au ménage avec la Caisse de retraite ou via l'APA – aide personnalisée à l'autonomie versée par le Conseil Départemental,
- Organiser en septembre la réunion publique annuelle d'information avec la mutuelle JUST ;

*En séance,*

*M. VAN MAËL s'interroge sur la mutuelle JUST et les retours d'adhérents car la sienne a fortement augmenté au 1<sup>er</sup> janvier dernier. Il souhaite entrer en contact avec eux et demande la procédure. La démarche se faisant par téléphone ou en ligne, Mme PAGEOT lui prend rdv en ligne pour la prochaine permanence du 06 mars.*

*Une discussion s'instaure entre les membres au sujet des mutuelles.*

*Madame la Présidente ajoute que l'on va redemander des plaquettes d'informations à la Mutuelle JUST avant la réunion de septembre.*

- Réfléchir à la dynamique « Le sport prescrit sur ordonnance pour les seniors » : développer des activités physiques adaptées aux aînés. Des actions existent déjà (gym senior, club de marche...) relancer la communication ;

*En séance,*

*Mme LATURELLE rappelle qu'il est proposé un atelier gym douce à la MJC.*

*M. LESAGE demande si la gym seniors à la Maison des Associations a toujours lieu ?*

*M. DESOR répond que cela se fait toujours mais le lundi à 16h.*

- Renouveler le 08/10/2024 le forum « citoyenneté et handicap » dans nos salles des fêtes et sur la place du Général de Gaulle avec mise en place d'un groupe de travail

*En séance,*

*Madame la Présidente demande les volontaires, rappelant que cette action était auparavant pilotée par Mme CARLES, Mme JUDE et Mme PAGEOT mais qu'il est important d'impliquer le plus grand nombre. Il est proposé de constituer le groupe de travail qui assistera Mme CARLES dans cette nouvelle organisation.*

*Pour le groupe de travail, sont volontaires : Mme CAUVIN, Mme E. AUBERT, Mme FARINE, Mme DELECOURT et Mme JUDE ;*

*Pour aider le jour de l'événement, s'ajoutent : Mme N. AUBERT, Mme LATURELLE et Mme POULAIN.*

- Poursuivre les actions pour faciliter la vie des personnes porteuses de tous types de handicap (accompagnement administratif sur dossier MDPH...) et des actions pour les personnes âgées (ateliers SOLIHA, CLIC ...)
- Relancer la mission ABS (Analyse des Besoins Sociaux)

*En séance,*

*Madame la Présidente indique que ces données servent à anticiper et construire les projets en fonction des besoins de la population comme, par exemple, adapter l'offre de logements plain-pied au vieillissement ou au handicap.*

## **2) Budget primitif – Accord de principe pour engager les dépenses à hauteur du quart des investissements prévisionnels de l'année**

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de la collectivité jusqu'à l'adoption du budget primitif, sur autorisation de l'organe délibérant d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice de l'année précédente (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le montant total des dépenses réelles d'investissement au budget de l'exercice 2023 (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 30.842,17 €.

Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour le présent exercice, serait donc de 7.710,50€ (25 % du montant précité).

**Le Conseil d'administration donne son accord de principe à l'unanimité.**

## **3) Aide sociale facultative mensuelle – Admission, suspension, radiation et aides exceptionnelles**

Dossier N°2024-02-30

Personne seule, admise au 01/10/2023, a repris une formation rémunérée en décembre, cumulée pour 3 mois avec son RSA. Ressources : 1987€. Barème : 581€.

**Décision : compte tenu de l'amélioration de la situation, le dossier est radié à l'unanimité au 01/03/2024.**

Dossier N°2024-02-39

Personne seule au RSA avec complément de prime d'activité, domiciliée au CCAS. Ressources 587€. Barème : 581€.

**Décision : admission au 01/03/2024 compte-tenu du faible dépassement de barème lié à la prime d'activité provisoire.**

**Abstention : 1**

Dossier N°2024-02-40

Personne dont l'époux est placé en EHPAD et à qui il reste 890€ de pension de retraite. Propriétaire. Formule une demande d'aide. Barème couple : 831€.

**Décision : rejet à l'unanimité compte tenu du dépassement de barème.**

Dossier N°2024-02-42

Personne seule avec un enfant en maternelle à l'école Salengro ; ressources : 670€ (salaire et pension alimentaire). Barème : 798€. En attente attestation CAF.

Mise à jour au 19/02 : CDD terminé, Pôle emploi : 215€, RSA en cours pour avril.

**Décision : admission à l'unanimité au 01/03/2024.**

Dossier N°2024-02-43

Personne seule, en recherche d'emploi. Ressources 268€ d'ARE (Aide au Retour à l'Emploi), en attente RSA depuis novembre. Une aide exceptionnelle de 50€ a été octroyée le 07/02/2024. Barème : 581€.

**Décision : admission à l'unanimité au 01/03/2024.**

Dossier N°2024-02-41

Personne seule, en recherche d'emploi. Ressources 980€ d'ARE. Aide exceptionnelle de 50€ accordée le 17/01/2024. Barème 581€.

**Décision : rejet à l'unanimité de la demande pour dépassement de barème.**

Depuis la précédente réunion, les décisions directes suivantes ont été prises :

10/01/2024	50 €	2024-02-44	dépannage suite non versement RSA
17/01/2024	50 €	2024-02-41	dépannage surendettement en cours
07/02/2024	50 €	2024-02-43	dépannage suite non versement RSA

**4) Jardin de Cocagne du Raquet – Avenant à la convention de partenariat**

Par délibération du 04/04/2022, une convention a été signée entre le CCAS et Le Jardin de Cocagne du Raquet qui est une exploitation maraîchère biologique à vocation d'insertion sociale qui propose des paniers solidaires.

L'objectif de cet accompagnement alimentaire est de favoriser l'accès aux produits frais, bio, locaux et solidaires à des personnes à faibles revenus, incluant une participation du CCAS.

Les bénéficiaires peuvent prendre un panier par semaine, ou tous les quinze jours, avec un minimum de 4 paniers sur les trois mois d'engagement.

Ce service est proposé en échange d'une participation active pendant trois mois par le bénéficiaire aux ateliers pédagogiques prévus (visite du Jardin, ateliers cuisine...).

Une adhésion annuelle de 5€ à l'association est demandée également aux bénéficiaires du service.

Cet avenant concerne la modification de la prise en charge par le CCAS comme suit :

**Prix du panier solidaire :**

Le coût d'un petit panier est de 10 euros.

Pour 2024, la répartition suivante est retenue :

- Financement national-Réseau Cocagne : 4 euros
- Financement CCAS : **4 euros** (identique à 2023)
- Financement adhérent-panier : 2 euros

Le coût d'un panier standard est de 14 euros.

La répartition suivante est retenue :

- Financement national-Réseau Cocagne : 5 euros
- Financement CCAS : **6 euros** (au lieu de 7€)
- Financement adhérent-panier : 3 euros

Le coût d'un panier familial est de 18 euros.

La répartition suivante est retenue :

- Financement national-Réseau Cocagne : 7 euros
- Financement CCAS : **7 euros** (au lieu de 6€)
- Financement adhérent-panier : 4 euros

Sur l'année 2023, le coût total des paniers pris en charge a représenté 967€ répartis ainsi : 57 petits paniers, 37 paniers standards et 80 paniers familiaux.

Cela concerne 12 foyers. Actuellement, seuls 2 ou 3 commandent toujours.

**Le Conseil d'administration donne son accord à l'unanimité sur les nouvelles prises en charge par le CCAS des paniers commandés par ses bénéficiaires comme ci-dessus et autorise Madame la Présidente à signer l'avenant.**

### **5) Handicap – Demande d'aide exceptionnelle**

La commission administrative du CCAS est sollicitée pour une aide financière par un couple lambrésien dont la petite fille de 5 ans nécessite un aménagement complet de la maison et des extérieurs.

Le coût total a été évalué à 31.848,69 € selon le plan personnalisé de compensation transmis par la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées du Nord).

La commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées a décidé d'octroyer 10.000 € au titre de la PCH (prestation de compensation du handicap). Reste à financer = 21.848,69 €

\*Fonds départemental de compensation = en cours

\*ANAH : en cours pour 11.000 €

\*Prestataire employeur en attente pour 1.000 €

\* CPAM en cours

\* Mutuelle en cours

\*SICAEI : demande en cours

\* Caisse de retraite et complémentaire : rejet des demandes

\*CCAS de Lambres : à décider

La dernière demande date de 2019 où un bénéficiaire s'est vu octroyer une aide exceptionnelle de 5% du coût total évalué par la MDPH, ce qui représenterait ici 1592€.

**Le Conseil d'administration donne son accord de principe sur les 5% du coût total évalué par la MDPH et décide à l'unanimité de verser à la famille une aide financière exceptionnelle de 1592€.**

**Une information sera faite lors de la prochaine réunion pour actualiser les autres aides obtenues entretemps.**

### **6) Point sur les prochaines actions**

#### **a. Visites à domicile aux seniors**

Les bénévoles étant identifiés ainsi que les seniors qui désirent les recevoir pour des visites de courtoisie, cette activité de lutte contre l'isolement des personnes âgées et / ou handicapées va pouvoir reprendre très prochainement.

#### **b. Activités avec le Jardin de Cocagne**

Comme convenu dans le cadre de la convention signée avec le Jardin de Cocagne du Raquet, les activités suivantes sont prévues cette année : 2 ateliers cuisine et une visite des jardins.

*En séance,*

*Mme E. AUBERT demande si les membres du CA sont conviés aux ateliers ?*

*Madame la Présidente répond que pour une visite des ateliers cuisine, qui sont des actions d'insertion sociale destinées aux bénéficiaires des paniers, il faudra l'accord de la structure, mais que la visite des Jardins est ouverte et que les membres y seront conviés.*

c. Atelier « mémoire » animé par le CLIC

Cette année, le CLIC du Douaisis organisera un atelier sur la mémoire le mardi 26 mars de 14h à 16h30 dans la petite salle des fêtes pour la petite vingtaine de seniors qui s'étaient montrés intéressés lors de l'enquête.

**7) Questions diverses**

*En séance,*

*Madame la Présidente informe l'assemblée qu'une action de sensibilisation des aînés à la sécurité routière a été demandée à la Police municipale pour le dernier trimestre 2024.*

*Mme JUDE précise que la collecte des denrées effectuées pour la Banque alimentaire ayant été finie plus tard que d'habitude, les chiffres n'avaient pas encore pu être donnés, mais que pour 2023, 101kg ont été collectés (contre 131kg en 2022).*

*L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 17h30.*

La Présidente

Caroline SANCHEZ



La secrétaire de séance

Christine PAGEOT-BOENS